

Mythologie, Lyon, 1612 - 17 : Les Furies ou Euménides

Auteur(s) : Eskrich, Pierre (graveur)

Collection Série C - 1616. Filippo Feroverde, Mythologiae libri (Padoue)

Ce document a pour alternative :

[Mythologia, Padoue, 1616 - 24 : Les Furies ou Euménides](#)

Collection Série D - 1627. Daniel Rabel, Charles David et Michel Lasne, Mythologie (Paris)

Ce document a pour alternative :

[Mythologie, Paris, 1627 - 03 : divinités des Enfers](#)

Collection Série C - 1615. Filippo Feroverde, Nove Imagini degli dei (Padoue)

Ce document a pour alternative :

[Nove Imagini, Padoue, 1615 - 079 : Les Furies ou Euménides](#)

Collection Série B - 1581. Pierre Eskrich, Images des dieux (Lyon)

[Images, Lyon, 1581 - 43 : Les Furies ou Euménides](#) a pour reproduction ce document

Collection Série A - 1571. Giuseppe Porta et Bolognino Zaltieri, Imagini degli dei (Venise)

[Imagini, Venise, 1571 - 43 : Les Furies ou Euménides](#) a pour adaptation ce document

Collection Série D - 1627. Daniel Rabel, Charles David et Michel Lasne, Mythologie (Paris)

[Mythologie, Paris, 1627 - 03 : divinités des Enfers](#) est une adaptation de ce document

Informations sur la notice

Auteurs de la notice

- Équipe Mythologia
- Leroux, Jeanne (indexation - 03/2021)

Mentions légales

- Fiche : Projet Mythologia (CRIMEL, URCA ; IUF) ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Images : Münchener DigitalisierungsZentrum (MDZ).

Présentation du document

Publication Lyon, Paul Frelon, 1612

Exemplaire Münchener Digitalisierungszentrum (MDZ): exemplaire d'Augsburg, Staats- und Stadtbibliothek -- 4 Alt 76

Format in-4

Pagination p. 215

Exposition virtuelle [La "Mythologie" et ses gravures](#)

Les gravures et leur circulation

Emplacement [III, 10 : Des Euménides](#)

Réutilisation dans les gravures de 1627 [Figure III](#)

Notice créée par [Jeanne Leroux](#) Notice créée le 31/05/2021 Dernière modification le 25/11/2024



Des Eumenides.

CHAPITRE X.



M

A I S d'autant que quelques-vns eussent peu s'abuser se
 faisans accroire de pouvoit celer leurs forfaits com-
 paroissans devant le siege des Iuges susdits, veu que de
 beaucoup de pechez bien peu d'hommes seulement en
 sont tesmoins ; & quand bien il y en auroit plusieurs,
 ils ne meurent pas tous en vn mesme temps, attendu que les morts
 receuoient iugement & sentence devant que ceux qui eussent peu